

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012**

**PGEÉ**

**1. Référence :** Pièces B-0044 et B-0045.

**Préambule :**

Au sujet des programmes *OIEÉB* et *OIEÉSI*

**Demande :**

1.1 Veuillez compléter le tableau suivant, relatif aux dépenses 2011 des programmes *OIEÉB* et *OIEÉSI*, en date du 30 novembre 2011, en fournissant l'information demandée par poste budgétaire.

<b>Dépenses 2011 en date du 30 novembre 2011 Programmes <i>OIEÉB</i> et <i>OIEÉSI</i></b>					
<b>Programme</b>	<b>Postes budgétaires</b>				
	Développement	Exploitation	Commercialisation	Aide financière	Dépenses associées au <i>PADIGE</i> , au <i>PIIGE</i> , au <i>PAMUGE</i> et à l' <i>AIISI</i>
<i>OIEÉB</i>					
<i>OIEÉSI</i>					

**2. Référence :** Pièce B-0045, pages 43 à 45 et 18.

**Préambule :**

Le Distributeur indique avoir procédé à une réflexion sur l'influence des effets de marché sur les résultats des analyses économiques et financière du PGEÉ, dont les tests du coût total en ressources (TCTR) et du participant (TP).

La définition des tests reste identique. Toutefois, la méthode de traitement des clients opportunistes est mise à jour, au chapitre des coûts de programme et plus précisément des coûts de la mesure (équipement et implantation). Le Distributeur propose de retirer les dépenses associées aux participants opportunistes du coût de la mesure et de tenir compte des dépenses associées aux clients bénévoles lors du calcul du TCTR et du TP.

Le tableau C-1.1, à la page 18, présente les analyses économiques en ¢/kWh réalisées par le Distributeur, suivant cette nouvelle méthode.

**Demandes :**

Prenant le cas d'un programme hypothétique :

- Il y a deux participants à ce programme, plus un bénévole;
- Le taux d'opportunité de ce programme est de 50 %;
- La mesure promue par ce programme est d'un coût total de 300 \$;
- L'aide financière à ce programme est de 100 \$ par participant;
- L'investissement de chaque participant est de 200 \$;
- Les économies d'énergie unitaires sont de 100 kWh par participant ou par bénévole;
- Les coûts évités sont de 0,1 \$/kWh;
- Les coûts de commercialisation moyens sont de 10 \$ par participant;
- Le tarif d'électricité est de 0,05 \$/kWh.

- 2.1 Veuillez calculer le TCTR de ce programme hypothétique selon l'ancienne méthode.
- 2.2 Veuillez calculer le TCTR de ce programme hypothétique selon la nouvelle méthode proposée par le Distributeur.
- 2.3 Veuillez calculer le TP de ce programme hypothétique selon l'ancienne méthode.
- 2.4 Veuillez calculer le TP de ce programme hypothétique selon la nouvelle méthode proposée par le Distributeur.
- 2.5 Veuillez fournir les résultats des tests de rentabilité des programmes du PGEÉ 2012, selon le format du tableau C-1.1 (page 18 de la référence), suivant l'ancienne méthode.

- 3. Références :** (i) Pièce B-0044, page 27;  
(ii) Pièce C-ACEFO-0007, page 19.

**Préambule :**

En référence (i), au sujet des récupérateurs de chaleur des eaux grises, le Distributeur indique que :

*« Tel qu'il a été annoncé dans le dossier R-3740-2010, le Distributeur a analysé l'opportunité de promouvoir les systèmes de récupération de chaleur des eaux grises et lancera un programme à l'automne 2011. Le déploiement se fera d'abord dans le marché de la nouvelle construction résidentielle. »*

En référence (ii), l'ACEFO souligne que le programme n'a pas encore été lancé à la mi-novembre et doute que le Distributeur atteigne l'objectif de 2 459 participants fixé pour le PGEÉ 2011. L'ACEFO déplore le retard dans la mise en œuvre du programme.

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez fournir l'état d'avancement, en termes de nombre de participants, d'économies d'énergie réalisée et de dépenses du programme de *Récupération de chaleur des eaux grises*, en date du 30 novembre 2011.
- 3.2 Le cas échéant, veuillez indiquer si le Distributeur souhaite ajuster les objectifs de ce programme pour 2011 et 2012 et veuillez fournir ces nouveaux objectifs.